



Ville de
MONT-TREMBLANT

*« Ville centre, ouverte sur le monde,
ayant à cœur la qualité de vie
de ses citoyens et ses citoyennes »*

Plan d'action d'accessibilité universelle

Table des matières

Une ville accessible	2
Objectifs.....	2
Plan d'action 2018-2020	3
Pour nous améliorer.....	4
Pour nous rejoindre.....	5
Annexe 1 – Actions réalisées par année.....	6
Annexe 2 – Programme Secours adaptés	7
Annexe 3 – Stationnement réservé sur rue.....	8

Une ville accessible

L'accessibilité universelle permet de bâtir un meilleur futur pour les citoyens de la ville de Mont-Tremblant. L'accessibilité d'un lieu ne s'adresse pas exclusivement aux personnes avec un handicap physique, mais aussi à ceux ayant une mobilité réduite. Par exemple une femme enceinte, une personne qui se déplace avec une poussette, une personne atteinte d'un handicap intellectuel, visuel ou auditif, une personne âgée, les personnes qui ont de la difficulté à se déplacer de façon temporaire ou permanente (taille, état physique, maladie ou suite à un accident). Jumelé à la tendance lourde du vieillissement de la population, l'enjeu de l'accessibilité universelle touche et touchera un grand nombre de citoyens de Ville de Mont-Tremblant.

Conscients de cette réalité, les membres du conseil souhaitent appuyer la démarche de sensibilisation entreprise par l'Association Clair-Soleil suite au dépôt, le 6 janvier 2016, de leur rapport intitulé « Portrait de l'accessibilité – Secteur commercial de Mont-Tremblant - 2015 ».

En ce sens, le conseil adhère à l'approche d'inclusion afin que l'accessibilité universelle permette à toute personne, quelles que soient ses capacités, une utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population¹.

Une Ville accessible pour nos citoyens, c'est aussi une destination accessible pour tous!

Objectifs

Ce premier plan d'action sur l'accessibilité universelle poursuit les objectifs suivants :

1. considérer dans tous nouveaux projets municipaux le principe d'accessibilité universelle autant dans les aires de circulation extérieures du territoire que dans la conception des nouveaux bâtiments publics;
2. corriger les obstacles qui empêchent l'accessibilité sur les aires de circulation extérieures de même que, dans la mesure du possible, les bâtiments publics existants;
3. appuyer les propriétaires d'établissement commerciaux ou les commerçants dans la démarche qui vise à effectuer les changements nécessaires afin de rendre accessibles tous les lieux destinés à leur clientèle.

Le plan d'action est un outil simple à utiliser pour tous. Il pourra facilement être mis à jour tout en facilitant la reddition de compte. Lorsqu'une action aura été complétée, elle sera retirée du tableau puis ajoutée aux réalisations de l'année courante de l'annexe 1.

¹ <http://ville.montreal.qc.ca>

Plan d'action 2018-2020

	Actions	Service de la ville	2018	2019	2020
1	Préparer un plan d'action triennal d'accessibilité universelle	URB	x		
2	Formation d'un comité ad hoc pour assurer le suivi du plan d'action	URB/TP/ ACS/ CONSEIL/ CITOYEN	x	x	x
3	Adopter d'un plan d'action d'accessibilité universelle	CONSEIL	x		
4	Sensibiliser les membres de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant sur l'accessibilité universelle (ex : transmettre l'information, formation Kéroul, trousse)	CONSEIL/ URB/ COMM	x	x	x
5	Proposer un programme d'aide financière pour aider aux travaux d'accessibilité d'un bâtiment commercial (autre que ceux visés par l'action no.6)	URB	x	x	x
6	Diffuser l'information concernant la subvention du gouvernement provincial intitulé « Programme d'accessibilité des établissements touristiques » (hébergement, attrait, lieu d'accueil et de renseignements touristiques, restaurant localisé dans l'une des catégories précédentes)	URB/ COMM	x	x	x
7	Considérer l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement de la ville (ex : espace public, passerelle, stationnement sur rue)	URB/TP	x	x	x
8	Effectuer des visites de prévention résidentielle en lien avec le projet de secours adapté des Services de sécurité de la Municipalité régionale de comté (annexe 2)	SSI/ POLICE	x	x	x
9	Transmettre le document complété « Secours adapté » à la répartition du 911 du Service de police (annexe 2)	SSI	x	x	x
10	Évaluer différentes opportunités de diffuser le dépliant et le formulaire d'inscription volontaire pour une personne nécessitant une aide particulière (poste, site web, bulletin) (annexe 2)	COMM	x		
11	Rendre disponible un autocollant à apposer sur une porte - « Secours adapté » - sur demande uniquement	SSI	x		
12	Améliorer l'accessibilité physique à la caserne 2 (Village) – stationnement réservé à l'usage des personnes à mobilité restreinte	TP/SSI	x		
13	Utiliser et diffuser le code Radio 10-44 - « Personne handicapée sur les lieux »	SSI /POLICE/ AMBULANCE	x	x	x
14	Informers les citoyens sur le programme « Secours adapté » via le bulletin municipal, le site internet et les médias sociaux	COMM	x		x
15	Évaluer la possibilité d'agrandir le visuel de façon à grossir l'information contenue sur le site Internet	COMM		x	
16	Évaluer la possibilité d'une campagne de sensibilisation auprès des employés, de la population et des commerces afin d'expliquer le concept accessibilité universelle (un jour ou l'autre, tous sont susceptibles de bénéficier de l'accessibilité universelle (handicap, âge, maladie ou accident, etc.))	COMM		x	
17	Diffuser un communiqué de presse pour annoncer le plan d'action de la Ville et les actions qui suivront	COMM	x		
18	Préparer et diffuser une fiche d'action spécifique opérationnelle concernant le service à la clientèle à donner aux personnes à mobilité réduite ou avec une déficience physique ou intellectuelle	RH		x	
19	Préparer et diffuser un dépliant d'information sur l'accessibilité des bâtiments municipaux	COMM		x	
20	Installer un monte-charge/personnes à la salle de spectacle du Village	TP		x	x
21	Améliorer l'accessibilité à la bibliothèque du Couvent (accès et toilettes)	TP			x
22	Évaluer le nombre et l'emplacement des cases de stationnement réservées sur les rues de Saint-Jovite, Bisson et Charbonneau en utilisant la fiche technique « Accessibilité universelle - Lignes directrices et critères de conception » - (annexe 3)	TP	x		

23	Évaluer avec l'Association Clair Soleil les actions qui pourraient améliorer la circulation pour les personnes à mobilité réduite considérée comme très difficile sur le territoire de la Ville	URB/TP/ACS	x	x	x
24	Effectuer des travaux d'amélioration à l'intersection du chemin du Village et de la rue St-Jean : descente au trottoir difficile	TP		x	
25	Effectuer des travaux d'amélioration à l'intersection des rue de St-Jovite et Labelle : accès au trottoir brisé et surélevé (face à la rue Labelle: côté droit - face au St-George)	TP	x		
26	Effectuer des travaux d'amélioration à l'intersection des rues de St-Jovite et Labelle : accès au trottoir brisé et surélevé (face à la rue Labelle: côté gauche - face à la fontaine)	TP	x		
27	Sensibiliser les équipes de déneigement de la Ville afin d'éliminer les petits monticules de neige aux intersections pour faciliter l'accès aux trottoirs (note de service)	TP	x	x	x
28	Améliorer l'accessibilité au parc Daniel-Lauzon (bâtiment : accès à l'entrée, seuil trop haut, réparations des deux rampes, ajout de baissière à chaque extrémité des deux stationnements sur la rue de Couvent et sur le chemin du Village)	TP		x	
29	Améliorer l'accessibilité à la plage du lac Mercier : trottoir en bois bloque l'accès, toilette : seuil trop haut et espace restreint.	TP			x
30	Parc du Mont-Plaisant : seuil de trottoir trop haut et absence de rampe	TP			x
31	Chemin Pinoteau : piste cyclable refaite récemment – accès difficile au trottoir	TP		x	
32	Améliorer l'accessibilité de la piste cyclable à l'intersection avec les deux entrées du Tim Horton sur la rue de Saint-Jovite (bordure de plus de 2 po.) – à valider car les travaux semblent avoir été faits	TP	x		
33	Carrefour giratoire de la rue de Saint-Jovite – accès au trottoir de plus de 2 po de hauteur	TP		x	
34	Améliorer l'accès de la rampe de la COOP en relocalisant un panneau d'interprétation et en y effectuant des travaux correctifs	TP/URB	x		
35	Poursuivre la mise en œuvre du plan intitulé « Renouvellement du plan de développement pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite 2017-2025 » produit par le Service de transport en commun de Mont-Tremblant	TP	x	x	x

Pour nous améliorer

Le Service de l'urbanisme est responsable du suivi et de la tenue à jour du présent plan d'action.

Vous pouvez communiquer vos commentaires et vos suggestions en tout temps au directeur du Service par courriel ou par la poste :

Louis-Martin Levac, directeur
 Service de l'urbanisme
 1145, rue de Saint-Jovite
 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1
 Courriel : lmlevac@villedemont-tremblant.qc.ca

Pour nous rejoindre

Le Service de l'urbanisme est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30. L'hôtel de ville a une accessibilité universelle.

Nous sommes situés au :

1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Téléphone : 819-425-8614, poste 2400

Télécopieur : 819-425-5091

Adresse courriel : urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca

Annexe 1 – Actions réalisées par année

2017

Il y avait plusieurs endroits dans le Villages où la circulation pour les personnes à mobilité réduite était considérée comme très difficile – les travaux correctifs ont été faits à l'automne 2017 lors de la réfection des trottoirs de ce pôle :

- I. La traverse piétonne devant le Bonichoix identifiée comme étant difficile d'accès – bordure haute et brisée - les travaux correctifs ont été faits à l'automne 2017 lors de la réfection des trottoirs de ce pôle
- II. Amélioration à l'intersection rue Sigouin et chemin du Village où la traverse était difficile
- III. L'ajout de baissière à la traverse pour piétons située devant le dépanneur les 2 sœurs

Le trottoir au coin des rues Lauzon et Charbonneau était brisé et difficile d'accès – il a été réparé.

Renouvellement du plan de développement pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite 2017-2025 a été adopté par le conseil en novembre par la résolution CA17 11 288.

Annexe 2 – Programme Secours adaptés

Annexe 3 – Stationnement réservé sur rue



Ville de
MONT-TREMBLANT

*« Ville centre, ouverte sur le monde,
ayant à cœur la qualité de vie
de ses citoyens et ses citoyennes. »*